

A l'attention de :

Monsieur Gustavo CERQUIERA, Madame BELLONE Flora, Madame DEHARBE Karine, Monsieur DIBIAGGIO Ludovic, Monsieur LERAY Grégoire, Monsieur LUPPI Philippe, Madame MAYRHOFER Ulrike, Madame MILLET-DEVALLE Anne, Monsieur REIS Patrice, Madame ROUBY Evelyne, Monsieur RUMPALA Yannick, Madame Pauline TÜRK, Monsieur CHARLIER Christophe.

Doctorants élus :

Madame DIELEN Ilona, Monsieur ELIDRISSI Rayane, Madame FAUGÈRE Odélie, Monsieur MALAFRONTE Olivier, Madame PRIGENT

Représentants Socio-économiques

Madame MAGARO Patrizia

Personnel administratif:

Madame DIOP Rokhaya, Madame PIECZYRAK Iwona,

Membre invité :

Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur LATOUR Xavier, Monsieur MONTAGNAT Johan, Monsieur NAPOLETANO Mauro,

Nice, le 12/12/2023

Chers membres du Conseil,

Je vous prie de trouver ci-après le compte rendu de la réunion de notre conseil qui s'est déroulée

Mardi 21 novembre 2023

de 17h30 à 19h00

en présentiel à l'Ecole Doctorale, salle 409, Campus Trotabas, UCA ou en visio-conférence ZOOM

Etaient présents :

Madame DEHARBE Karine, Monsieur, Gustavo CERQUIERA, Monsieur DIBIAGGIO Ludovic, Monsieur LUPPI Philippe, Madame MILLET-DEVALLE Anne, Monsieur RUMPALA Yannick, Madame Pauline TÜRK, Monsieur ELIDRISSI Rayane Madame PRIGENT Guenaelle, Monsieur LATOUR Xavier, Madame DIOP Rokhaya, Madame PIECZYRAK Iwona,

Etaient excusés :

Monsieur CHARLIER Christophe, Monsieur REIS Patrice, Madame ROUBY Evelyne, Madame MAYRHOFER Ulrike, Monsieur LERAY Grégoire, Madame MAGARO Patrizia, Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur MONTAGNAT Johan, Monsieur NAPOLETANO Mauro, Madame FAUGÈRE Odélie, Monsieur MALAFRONTE Olivier, Madame DIELEN Ilona.

La réunion du conseil commence à 17h 30.

Le conseil aborde dans l'ordre les points à l'ordre du jour :

1. Information de la direction

La direction informe le conseil qu'une clarification sur les mentions de Diplômes de HDR a été demandée au collège des études doctorale suite à la sollicitation de notre collègue Cécile

Ayerbe (Sciences de Gestion) qui a remarqué sur le PV de soutenance d'une candidate à la HDR dont elle est garante, la mention « HDR en Science Economiques et de Gestion ». A priori cela vient d'un paramétrage sur APOGEE mais n'impacte pas le diplôme final qui indique bien la spécialité correcte du candidat à la HDR, à savoir : Droit, Sciences Economiques, Sciences de Gestion ou Sciences Politiques selon le cas. Si ce point se confirme, l'ED DESPEG propose de conserver le PV d'APOGEE comme un document interne et d'éditer pour la communication un document corrigé avec la bonne spécialité de HDR celle qui est conforme avec l'édition du diplôme final pour éviter toute confusion.

La direction informe le conseil que les ateliers « Construire et Valoriser mon Plan Individuel de Formation Doctorale » coordonnés par Paolo ZEPPINI et Gwenaëlle CALLEMEIN dans les domaines respectifs « Sciences Economiques et de Gestion » et « Droit et Sciences Politiques », débutent le 30 novembre 2023. Les Ateliers prennent la forme d'une séance collective puis de RDV individuels avec chaque nouveau doctorant (1A). La participation est obligatoire pour les doctorants de 1A. Les Ateliers sont aussi ouverts aux doctorants de deuxième année qui le souhaitent.

La direction informe le conseil que la rentrée solennelle des Doctorants de Université Côte d'Azur se déroulera le 1^{er} décembre 2023.

La direction informe le conseil que la *Master Class « Open Science »* organisé par la Cellule Science Ouverte de Université Côte d'Azur dédiée aux Doctorants en SHS (ED DESPEG et SHAL) a été programmée le 9 Février 2024. Pour rappel, cette formation est obligatoire pour les doctorants financés sous contrat UniCA et conseillée pour les autres. Par ailleurs, la direction rappelle aux membres du Conseil qu'en vertu des nouvelles modalités du décret ministériel régissant les études doctorales, à compter du 1^{er} Janvier 2023, tout doctorant admis en doctorat, devra faire état d'une initiation aux enjeux de la science ouverte dans le cadre de sa formation doctorale, pour pouvoir être autorisé à soutenir. Il est donc vivement recommandé aux directions de laboratoire d'encourager leurs doctorants à suivre ce type de formation, soit la MASTER class proposée par UniCa soit d'autres formations sur ce thème qui peuvent leur être proposées via ADUM ou hors ADUM. Comme toujours, toute formation hors ADUM doit être validée par l'école doctorale pour pouvoir être comptabilisée au titre de la formation doctorale.

2. Choix de la thématique des Doctoriales 2024

Deux propositions thématiques sont discutées « Adaptation aux grandes mutations technologiques » et « le rôle des Sciences Sociales dans la lutte contre les inégalités ». Le conseil se prononce en faveur de la thématique de l'inégalité pour l'édition 2024 de ses doctoriales mais propose de retenir un titre plus général comme « L'inégalité comme objet d'étude transdisciplinaire en Sciences Sociales ».

Pour rappel la date prévisionnelle des Doctoriales 2023 a été fixée au Vendredi 31 Mai 2024. L'Ecole Doctorale va se mettre en quête de conférenciers invités (1 ou 2) pour cette occasion.

3. Point sur le règlement pour l'attribution des prix de thèse 2023 et choix des dates de délibérations

Concernant le calendrier des prix de thèse, sur proposition de la direction, le conseil se prononce en faveur d'une modification du calendrier d'attribution des Prix de Thèse de

l'Ecole Doctorale. A compter de cette année académique, les prix de thèse décernés au titre de l'année 2023, seront délibérés en février 2024 pour une attribution lors de la cérémonie de remise des diplômes 2023 qui se déroulera le vendredi 29 mars 2024. Pour cette année de transition, les thèses éligibles pour concourir aux prix de thèse 2023, sont toutes les thèses soutenues entre le 01/10/2022 et le 31/12/2023. A compter de l'année prochaine, les prix de thèse décernés au titre d'une année n concerneront uniquement les thèses éligibles soutenues durant la même année civile n .

Concernant la procédure et les critères pour l'attribution des Prix de thèse, le Conseil s'accorde sur la procédure suivante.

- Date limite de candidature aux prix de thèse : Jeudi 25 Janvier 2023.
- Délibérations en 2 temps sur le cours du mois de février : Reunion 1 Premier examen des candidatures et désignation des rapporteurs interdisciplinaires. Reunion 2 : Délibération pour l'Attribution des Prix (1 prix ED par section CNU + 1 proposition de prix pour la Fondation UniCA + 1 proposition de prix pour les Victoires de la Ville de Nice).
- Il est également décidé, qu'exceptionnellement, pour cette année de transition, le conseil pourra proposer d'attribuer 2 prix sur les sections qui auront plus de 15 candidatures.

Concernant les critères d'appréciation, le conseil s'accorde pour retenir les critères suivants :

1. Qualité de la thèse attestée par le rapport de soutenance ainsi que par 2 rapports indépendants établis par 2 rapporteurs du conseil
2. Distinctions (ex. qualification CNU, Prix extérieur) (en tenant compte de la date de soutenance et de la durée de la thèse)
3. Production scientifique associée à la thèse : quantité et qualité (en tenant compte de la date de soutenance et de la durée de thèse)

La Direction reviendra vers les membres du conseil dans le cours du mois de Décembre pour fixer les créneaux des 2 réunions de délibération qui se dérouleront respectivement sur les périodes de début et de fin février 2024.

4. Lancement Préparation Cérémonie et Remise des Diplômes 2023 (prévue le 29 Mars 2024)

Il est prévu de discuter de l'organisation de la Cérémonie au conseil de Janvier 2024.

5 Point sur les conventions CIFRE et les dispenses de formation professionnelle

Notre représentante des Doctorants, Gwenaëlle PRINGENT, informe le conseil de l'existence de l'Association AD CIFRE SHS qui aide les doctorants en Sciences Humaines et Sociales (SHS) a bénéficié du dispositif CIFRE et a bien géré ce dispositif en fonction des spécificités des SHS.

Il est convenu que le lien vers cette association sera indiqué sur le site WEB de l'ED DESPEG. Une page dédiée aux financements CIFRE devrait également voir le jour dans le courant de l'année 2024.

Concernant les dispenses de formations doctorales, le conseil se prononce en faveur d'une dispense de formation professionnalisantes pouvant aller jusqu'à 60h (2*30 heures) pour les doctorants inscrits en CIFRE ou pouvant attester d'une activité professionnelle en lien direct avec leur recherche doctorale.

6. Dossiers individuels à discuter : inscription/réinscription

Le conseil étudie 7 demandes d'admission en doctorat, 3 pour le CERDAFF et 4 pour le GREDEG. Après délibérations, le conseil émet un avis favorable pour 5 demandes et un avis défavorable pour 2 demandes pour des raisons d'insuffisance de la qualité académique des dossiers.

7. Questions diverses

Pas de questions diverses.

Le conseil se termine à 19h05.